

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 183

présenté par  
Mme Calvez

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en matière de représentation juste et équilibrée des femmes et des hommes et de la diversité de la société française »

les mots :

« celles qui lui permettent de veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes et à une juste représentation de la diversité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.